

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels

RECOURS Cerf élaphe - Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-1-1 à R.425-17 du code de l'environnement, le Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique a pris les décisions individuelles d'attributions de plans de chasse suivantes :

Numéro de la décision	Massif	Demandeur et Matricule	Commune principale du territoire de chasse concerné	Catégorie	Nombre
440172 R 02	Entre Gâvre et Vilaine	GASCHIGNARD Patrick 440172	PLESSE	Cerf élaphe mâle	0
				Cerf élaphe indifférencié	0
TOTAL					0
441618 R 02	Entre Gâvre et Vilaine	LAMBERT Jean- Francois 441618	PLESSE	Cerf élaphe indifférencié	0
TOTAL					0
441650 R 02	Entre Gâvre et Vilaine	BUREAU Jean 441650	PLESSE	Cerf élaphe indifférencié	0
TOTAL					0
442085 R 02	Autres secteurs	AUDOIRE Eric 442085	DERVAL	Cerf élaphe indifférencié	0
TOTAL					0

Le Président,



Dany ROSE